

SCIENCES PO RENFORCE LES CONVENTIONS EDUCATION PRIORITAIRE, DISPOSITIF UNIQUE EN FRANCE, AVEC PRÈS DE 200 LYCÉES PARTENAIRES

Paris, le 20 juin 2022

Renforcement du dispositif des Conventions Education Prioritaire (CEP)

Plus de vingt ans après leur création, les CEP mises en place par Sciences Po, dispositif unique d'égalité des chances dans l'enseignement supérieur en France, évoluent et se renforcent grâce à deux évolutions majeures :

- **Augmentation du nombre d'admis en première année par la voie CEP** : dès la rentrée universitaire 2023, Sciences Po augmentera de 50 % le nombre d'admis par la CEP en première année.
- **Élargissement du nombre de lycées conventionnés** : le Conseil de l'Institut a voté l'intégration de nouvelles Conventions Education Prioritaire (CEP) pour 32 lycées, portant ainsi à 198 le nombre total d'établissements partenaires (contre 106 en 2020 et 166 en 2021). Conformément à l'ambition de Sciences Po d'ouvrir davantage son recrutement à une plus grande diversité sociale et géographique, les 198 lycées partenaires des Conventions Education Prioritaire couvrent dorénavant la quasi-totalité du territoire français : 29 académies sur 30 sont représentées, ainsi que 7 territoires d'Outre-mer. Parmi les nouveaux lycées partenaires, on compte notamment le lycée de l'Authie à Doullens dans la Somme, le Lycée Simone Veil à Marseille, le lycée Maurice Genevoix à Decize dans la Nièvre, le lycée Montdory à Thiers dans le Puy-de-Dôme, le lycée Gaston Monnerville à Kourou en Guyane ainsi que le lycée du Mont-Dore en Nouvelle-Calédonie.

A partir de septembre, des élèves de 1ère et de terminale suivront des ateliers "Premier campus" au sein de ces 198 établissements. Ces ateliers leur permettront de se préparer au mieux à l'accès à un cursus d'études dans l'enseignement supérieur et plus spécifiquement de les aider à s'inscrire dans une démarche de candidature à Sciences Po.

Pour la rentrée 2022, Sciences Po accueillera 170 étudiants issus de la voie CEP. Ils viennent de toute la France (plus précisément de 18 académies et de 70 lycées, dont 42% hors Ile-de-France et 14% dans les territoires d'Outre-mer).

Plus de 20 ans après leur création, en 2001, destinée à lutter contre les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, les Conventions Éducation Prioritaire ont permis à plus de 2 400 lycéens d'intégrer Sciences Po et à plus de 14 000 lycéens de participer aux ateliers de préparation à l'enseignement supérieur.

A Sciences Po, l'excellence se conjugue avec l'ouverture sociale et géographique. **Parmi les admis en 2021 issus de la voie CEP, 80% ont obtenu la mention Très Bien au baccalauréat.** Le suivi des étudiants issus de la voie CEP réalisé au cours des dernières années démontre :

- qu'ils obtiennent des résultats au cours de leur scolarité identiques aux étudiants issues de la voie générale ou internationale ;

- qu'ils présentent un excellent taux d'insertion professionnelle, similaire aux étudiants admis par la voie générale ou internationale (pour les élèves diplômés en 2019, 88% des étudiants issus de la voie CEP ont trouvé un emploi dans les 6 mois suivant leur diplôme et 75% travaillent dans le secteur privé).

De manière plus générale, une politique sociale ambitieuse et innovante de l'établissement

Afin de permettre à tous d'accéder aux meilleures études, Sciences Po s'est dotée d'une politique sociale quasi unique au monde, en lissant les droits de scolarité en fonction des revenus des familles et en offrant une bourse de vie aux élèves issus des familles les plus modestes.

Grâce à cela, plus d'un quart des élèves de Sciences Po sont boursiers du Crous, soit un doublement en 15 ans. Et pour permettre à tous les étudiants de se consacrer sereinement à leurs études, Sciences Po accorde des aides financières importantes à ceux qui en ont besoin. Les élèves français et européens boursiers du CROUS sont non seulement exonérés de droits de scolarité, mais Sciences Po leur verse une bourse complémentaire, d'un montant équivalent à 75 % de l'aide versée par le CROUS. **Plus de 30 % des étudiants bénéficient d'une exonération totale ou partielle des droits de scolarité** ou d'une aide financière. Au total, près d'un étudiant sur deux bénéficie d'une aide matérielle (ponctuelle ou permanente) au cours de son cursus.

Pour diversifier le recrutement au sein de la haute fonction publique, Sciences Po est également pleinement engagée dans les classes préparatoires "Talents du service public". Ce dispositif, lancé au printemps 2021 par le ministère de la Transformation et de la fonction publique vise à diversifier le recrutement au sein de la haute fonction publique. Il s'adresse à des étudiants de la France entière titulaires d'un M2 et boursiers du CROUS, qui veulent mettre leurs talents au service de l'intérêt général et qui considèrent parfois que les concours de la haute fonction publique ne leur sont pas accessibles. Sciences Po y participe activement en partenariat avec les universités Sorbonne Paris Nord, Poitiers et Reims Champagne Ardenne.

Pour sa deuxième année d'existence, ce dispositif a vu le nombre de candidatures doubler avec 122 candidats cette année (60 en 2021), dont les trois quarts sont issus de régions hors Île-de-France. Les étudiants sont répartis dans les trois classes préparatoires de Sciences Po, à Poitiers, Reims et Paris, en groupes de 15 à 20 étudiants. Ils bénéficient pendant une année universitaire d'un tuteur individuel et d'un encadrement pédagogique renforcé, de cours adaptés, de rencontres avec des hauts fonctionnaires et de nombreux entraînements aux concours. Ces étudiants sont également accompagnés sur le plan matériel, ils ont accès au service de logement et de restauration du Crous, et disposent d'une bourse de vie de 4 000 euros annuels.

Mathias Vicherat, directeur de Sciences Po : *"Il ne suffit pas de décréter l'égalité des chances pour qu'elle existe, ni d'invoquer l'ouverture sociale ou géographique, pour qu'elle survienne. Il faut aller la chercher par des politiques volontaristes, partout où elle se trouve sur le territoire français, dans l'hexagone et dans les territoires d'Outre-mer. C'est l'ambition de Sciences Po, qui est aujourd'hui la plus ouverte des grandes écoles en France."*

À propos de Sciences Po

Fondée sur des valeurs d'ouverture et d'excellence, Sciences Po est une université de recherche sélective de rang international dont le modèle unique associe spécialisation en sciences humaines et sociales,

pluridisciplinarité et ancrage professionnel pour former des acteurs qui comprennent et transforment la société.

Contact presse :

Romain Becker : media@sciencespo.fr / 01 45 49 50 79